|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/601** | Le 4 février 2013 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux   
de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux**   
**Etablissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet**: **Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 12 juin 2013**

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R aura lieu à Genève, le 12 juin 2013, suite aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/93](http://www.itu.int/md/R00-SG01-CIR-0093/en)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 1 | 12 juin 2013 | Mercredi 5 juin 2013  à 16 heures UTC | Mercredi 12 juin 2013 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit dans l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG01/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareil cas, la Commission d'études aura recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient faire l'objet de projets de Recommandation.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 1 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg1@itu.int](mailto:rsg1@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 1 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg1.ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable: <http://www.itu.int/md/R12-SG01.AR-C/en>.

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG01-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 1, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, des ordinateurs portables, en nombre limité, sont mis à la disposition des personnes qui n'en ont pas. Veuillez-vous adresser au bureau d'enregistrement pour obtenir des informations supplémentaires.

# 5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse [rsg1@itu.int](mailto:rsg1@itu.int) au moins un mois avant le début de la réunion, c'est‑à‑dire le 12 mai 2013 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

# 6 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues disponibles (c'est-à-dire dans toutes les langues pour lesquelles une demande a été faite – voir le § 5), grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion (voir le § 7) et coordonner, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

On trouvera davantage d'informations concernant la participation à distance à l'adresse suivante: [www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/](http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/).

# 7 Participation/Demande de visa

L'inscription des délégués/participants à la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé aux Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'inscription relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités de la Commission d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs et des informations précises concernant les demandes de visa peut être consultée à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunicationsparticipant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l'UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission  
d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 12 juin 2013)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion de juin 2012 ([Document 1/46](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0046/en))

**5** Résultats des réunions du GCR-2012 et GCR-2013

**6** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail

**6.1** Groupe de travail 1A

**6.2** Groupe de travail 1B

**6.3** Groupe de travail 1C

**7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)

**–** Décision de demander l'adoption

**–** Décision sur la procédure d'approbation à suivre

**7.1** Groupe de travail 1A

**7.2**  Groupe de travail 1B

**7.3**  Groupe de travail 1C

**8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**9** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**10** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**11** Statut des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions

**12** Activités du Groupe de rédaction

**13** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**13.1** Secteur de l'UIT-R

**13.2** Secteur de l'UIT-T

**13.3** Secteur de l'UIT-D

**13.4** Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)

**13.5** Autres organisations internationales

**14** Examen d'autres contributions

**15** Examen du programme de travail futur et calendrier des réunions

**16** Divers

**17** Clôture

S. PASTUKH  
 Président de la Commission d'études 1   
 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C   
qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 1   
et pour lesquels des projets de Recommandation   
peuvent être élaborés

Groupe de travail 1A

**1** Incidence des systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne à haut débit sur les systèmes de radiocommunication fonctionnant au‑dessous de 30 MHz et entre 80 et 470 MHz (avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R SM.1879-1 – voir Annexe 1 du [Document 1A/39](http://www.itu.int/md/R12-WP1A-C-0039/en) du 19 juin 2012).

**2** Principes généraux et méthodes de partage des fréquences entre services de radiocommunication ou entre stations radioélectriques (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1132-2 – voir Annexe 6 du [Document 1A/39](http://www.itu.int/md/R12-WP1A-C-0039/en) du 19 juin 2012).

Groupe de travail 1B

**1** Directives de conception pour la réalisation des systèmes évolués de gestion automatisée du spectre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R SM.1370-1 – voir Annexe 1 du [Document 1B/42](http://www.itu.int/md/R12-WP1B-C-0042/en) du 26 juin 2012).

**2** Dictionnaire de données des radiocommunications (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1413-2 – voir Annexe 18 du [Document 1B/42](http://www.itu.int/md/R12-WP1B-C-0042/en) du 27 juin 2012).

Groupe de travail 1C

Evolution en matière de contrôle du spectre (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT‑R SM.[SPECTRUM\_MONITORING\_EVOLUTION] – voir Annexe 1 du [Document 1C/36](http://www.itu.int/md/R12-WP1C-C-0036/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_